REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2088

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 9°

objet : Réhabilitation du gymnase de la Duchère - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017

Délibération n° 2017-2088

commission principale :	finances, institutions, ressources et organisation territoriale
commune (s) :	Lyon 9°
objet :	**Réhabilitation du gymnase de la Duchère - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**
service :	Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Département du Rhône a procédé à l'acquisition d'un gymnase situé au 358, avenue Champagne à Lyon 9˚ en 2007. Cédé par le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), qui souhaitait à l'époque rationaliser son patrimoine dans la perspective d'en confier ensuite la gestion à la Société nationale immobilière (SNI), filiale de la Caisse des dépôts par bail emphytéotique administratif, ce bâtiment souffre aujourd'hui d'un certain nombre de désordres :

- une couverture en très mauvais état (étanchéité défectueuse, fragilité de ses éléments constitutifs laissant imaginer une ruine probable en cas de gros orage de grêle),
- des blocs vestiaires-douches vétustes, nécessitant des traitements réguliers pour éliminer les légionnelles,
- un parquet sportif dégradé, du fait des fuites d'eau en toiture,
- des équipements techniques maintenus en état de fonctionnement, mais nécessitant, à terme, un remplacement total,
- enfin, l'accessibilité tout handicap du bâtiment, Établissement recevant du public (ERP) de 2° catégorie, reste à réaliser.

Il n'en demeure pas moins qu'au-delà de ces désordres, le gymnase de la Duchère est un équipement de proximité essentiel pour la population du quartier. Il est notamment utilisé par les élèves du collège Victor Schœlcher, situé à proximité. La réhabilitation de la toiture, dont l'état justifie des travaux à mener désormais sans retard, a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020. Le traitement des autres désordres sera inscrit à la PPI suivante.

Deux individualisations (délibération n° 2015-0850 du 10 décembre 2015 et délibération n° 2017-1793 du 6 mars 2017) ont permis d'affecter une enveloppe de 1 112 000 € TTC pour ce projet, dont la maîtrise d'œuvre est réalisée en interne. Malheureusement, à l'issue de la consultation des marchés de travaux, menée au 1er trimestre 2017, un dépassement de 257 319 € TTC est apparu sur le lot couverture structure autoportante. Ce dépassement est partiellement couvert par des moins-values sur les 3 autres lots, mais au global, la réalisation des travaux nécessite aujourd'hui une individualisation supplémentaire de 150 000 € TTC.

À noter qu'une demande de subvention a été déposée auprès de l'État dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) : une subvention d'un montant de 221 278 € HT a ainsi été attribuée pour la réalisation de ces travaux.

Le montant total de l'opération de programme pour cette opération serait ainsi porté à 1 262 000 € TTC en dépenses et à 221 278 € HT en recettes. Les travaux pourraient débuter en octobre 2017, pour une durée de 8 mois. Il est donc demandé aujourd'hui une individualisation supplémentaire d'autorisation de programme dédiée à la réalisation des travaux de réhabilitation de la couverture du gymnase de la Duchère, pour un montant de 150 000 € TTC en dépenses ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des travaux de réhabilitation de la couverture du gymnase de la Duchère.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P39 - Sport et vie associative, pour un montant de 150 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 150 000 € TTC en dépenses en 2018, sur l'opération n° 0P39O5018A.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 262 000 € TTC en dépenses, et 221 278 € HT en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.